

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 janvier 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Mme Karine FRANCOIS a donné pouvoir à M. Guillaume DUJARDIN, M. Sébastien KOSLOFF a donné pouvoir à M. Jean Marie MAHIEU.

Etait absent et excusé : M. Philippe LEMARDELÉ,

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250114 - 04 - OBJET : CRÉATION DE POSTE SUITE À AVANCEMENT DE GRADE – ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34 ;

Vu la délibération n° 20241015-08 du 15 octobre 2024 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 01 juillet 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) ;

Vu l'arrêté n° 2021/37P fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 02 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté n°2025/01P établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais d'un avancement à l'ancienneté.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

AU 01 FEVRIER 2025			
POSTE A SUPPRIMER	NOMBRE	POSTE A CREER	NOMBRE
Animateur principal de 2 ^{ème} classe : 35/35ème	1	Animateur principal de 1ère classe : 35/35ème	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix « pour », 0 « contre » et 1 « abstention » :

→ **ADOpte** cette modification du tableau des emplois à compter du 01 février 2025.

→ **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 21 janvier 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

